



VOS REF. :Mail du 20/05/21

NOS REF. :LE-MAIN-CML-GMR-CA-Appui Env.T-21-142

INTERLOCUTEUR :Catherine PASSAQUIT

TEL. :03 26 05 53 01

FAX :03 26 05 53 25

MAIL :rte-cm-lil-gmr-ca-envt-tiers@rte-france.com

OBJET :Projet éolien sur les communes de Saint-Jean-sur-Moivre et
Vanault-le-Châtel (51)

ELEMENTS GREEN

Monsieur LOUVET

5 rue Anatole France
34000 MONTPELLIER

Reims, le 21/05/2021

Monsieur,

Par la présente, nous faisons suite à votre demande par laquelle vous nous avez sollicités, dans le cadre de votre **projet de parc éolien situé sur les communes de Saint-Jean-sur-Moivre et Vanault-le-Châtel (51)** afin d'obtenir des informations concernant les distances d'éloignement à respecter à l'égard des ouvrages de transport d'électricité dont RTE est gestionnaire.

A titre liminaire, nous vous confirmons que votre projet tel que vous nous l'avez décrit est, en effet, situé à proximité d'ouvrages à haute ou très haute tension relevant du réseau public de transport d'électricité, à savoir, **la ligne aérienne suivante :**

○ **LIAISON 225kV NO 1 CHAUSSEE (LA)-REVIGNY**

En réponse, nous vous précisons en premier lieu que la réglementation ne s'oppose pas à la réalisation de divers aménagements à proximité de lignes aériennes sous réserve que les distances de sécurité entre ces derniers et les conducteurs prévues par l'Arrêté Interministériel Technique du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique soient respectées. A cet égard, il est à constater que ledit Arrêté n'envisage pas expressément de distance d'éloignement entre les éoliennes et nos ouvrages. Cependant, le projet présenté devra respecter la distance prévue par l'article 26 de cet arrêté relatif à la « distance aux arbres et obstacles divers ».

En outre, afin d'une part d'éviter de compromettre la sûreté du réseau public de transport et d'autre part de garantir la sécurité des biens et des personnes en cas notamment de chute d'une éolienne ou de projection de matériaux (givre, éclatement de pales...), **nous vous demandons :**

Centre Maintenance Lille
Groupe Maintenance Réseaux Champagne-Ardenne
Impasse de la Chaufferie – BP 246
51059 REIMS Cédex

www.rte-france.com



05-09-00-COUR

- lors de l'exécution de travaux, les entreprises devront impérativement se conformer aux dispositions des articles R4534-107 et suivants du code du travail qui définissent les règles de sécurité à observer pour tous travaux à proximité d'ouvrages électriques HTB sous tension et plus spécifiquement à l'article R4534-108 qui impose le respect d'une distance minimale de sécurité de 5 mètres à maintenir en permanence pendant la phase des travaux par rapport aux câbles conducteurs sous tension.

Nous vous précisons également, qu'en cas de chute ou de projection de matériaux, nous vous tiendrons responsable de tous dommages causés à nos lignes, aux utilisateurs qui y sont raccordés ainsi qu'aux tiers. Nous vous précisons que, si un tel sinistre devait se produire, les montants d'indemnisation pourraient être considérables. Bien entendu, il vous appartient d'éviter ou du moins limiter ce risque en prévoyant des distances d'éloignement suffisantes.

Enfin, nous vous rappelons que ces différentes observations valent uniquement pour les ouvrages dont RTE est gestionnaire (ouvrages dont la tension est supérieure à 50 kV), et qu'il peut exister, sur les terrains d'assiettes des constructions projetées, des ouvrages de distribution d'énergie électriques ou des ouvrages de transport et de distribution de gaz qui dépendent d'autres exploitants (ENEDIS, régies, GRDF, etc.). Nous vous invitons donc à vous rapprocher de ces derniers pour obtenir toutes les informations utiles.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

Le Responsable Maintenance Réseaux
du GMR Champagne-Ardenne



Philippe MAZINGARBE

GMR CHAMPAGNE ARDENNE
 Impasse de la Chaufferie
 51100 REIMS
 Catherine PASSAQUIT
 rte-cm-llj-gmr-ca-envt-tiers@rte-fr
 Tel : 03 26 05 53 30 Fax : 03 26 05 53 25
 Classe précision : C

Document fourni à titre indicatif
 Reproduction interdite
 Accessibilité RTE
 21 mai 2021

Légende des ouvrages électriques

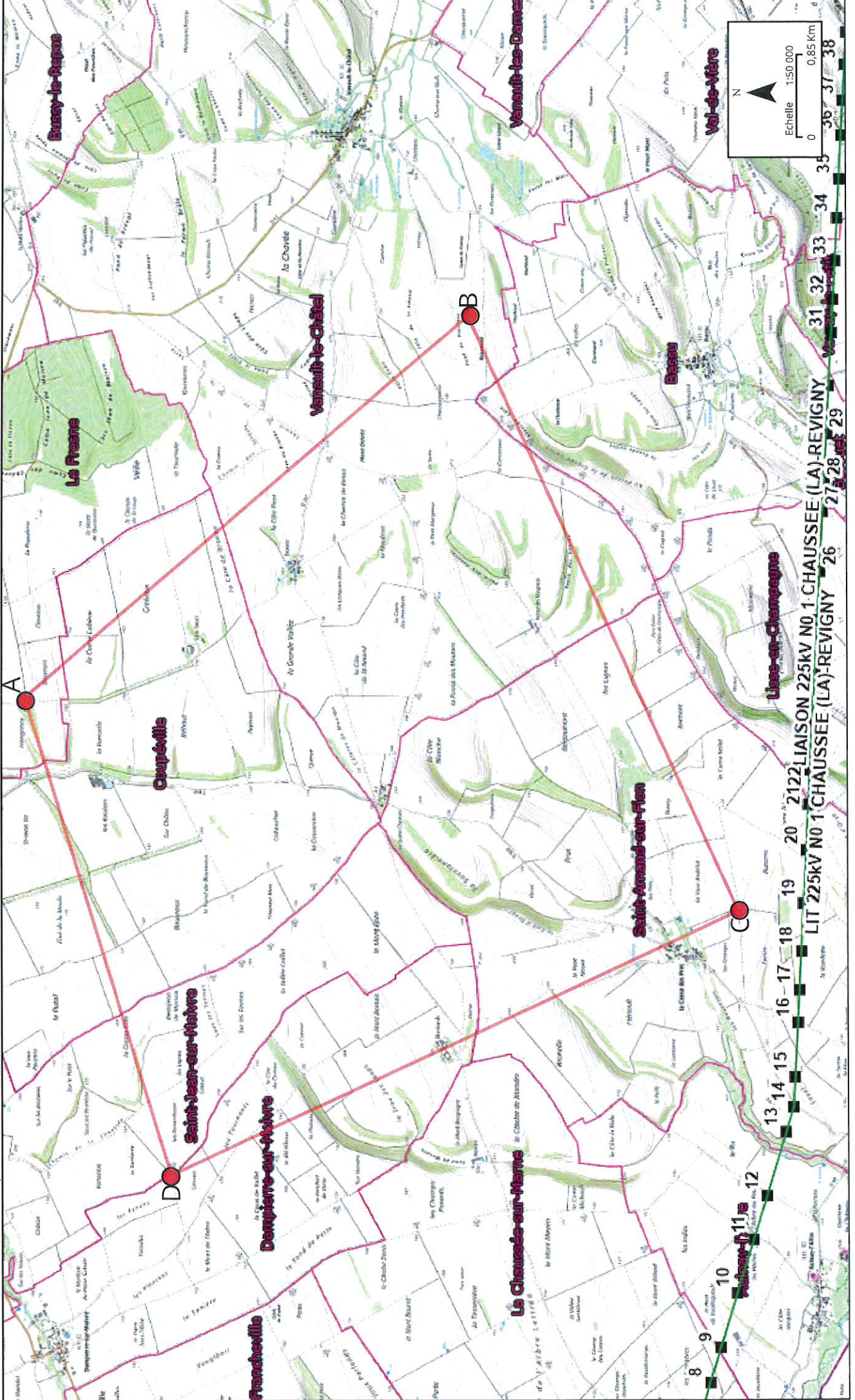
CC 400kV 225kV 150kV 90kV 63kV <63kV
 Tension

Site existant : Poste électrique, Poste et poste isolé, Autres fonctions, Poste électrique, Poste souterrain, Décloué

Site décidé : Poste électrique, Poste souterrain, Décloué

Le code couleur indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage.

PLAN DE SITUATION



LIT 225kV N°1 CHAUSSEE (LA)-REIGNY 26-27-28-29
 LIAISON 225kV N°1 CHAUSSEE (LA)-REIGNY 20-21-22